

## Stratagèmes trouvés dans les rapports d'enquêtes de l'UAC de Avril 2010 a Septembre 2011

1	Projet urgent	Permet au gouvernement d'accorder le contrat sans appel d'offre à l'entreprise de son choix
2	Projet non nécessaire	Permet à une entreprise de s'enrichir malgré le fait qu'il n'y a pas de besoin
3	Projet par circonscription électorale	Plus de projets d'envergure dans les circonscription du PM
4	Intimidation	Moyen utilisé pour décourager les entreprises de soumissionner
5	1 seul soumissionnaire	permet de croire que l'entrepreneur a utiliser un moyens pour éliminer la concurrence
6	Soumissions -20%	sera utilisé pour récupérer les pertes
7	Soumission +10%	Permet de croire que l'entrepreneur profite du fait qu'il est seul soumissionnaire
8	Débalancement de bordereau	variation à la hausse de la quantité une fois les travaux débuté
9	Débalancement de bordereau	augmentation des frais de gestion de chantier (25%), des voies de contournement(100%) ou de démolition (100%) pour profiter de l'avance d'\$ du MTQ
10	Surestimation des travaux	Cas où les firmes surestime les travaux de 10% pour permettre des extras sans devoir aller chercher les approbations nécessaires
11	Échange d'information privilégiée	Entre firmes de génie responsable de l'estimation et entrepreneurs soumissionnaires, permettant un avantage lors de la soumission
12	Échange d'information privilégiée	Entre employés du MTQ et firme de génie et entrepreneur
13	Entente chacun son tour	Permettant aux membres d'un groupe sélect de s'assurer un contrat une fois sur 4.
14	Entente par territoire	Permettant aux entreprises de s'assurer qu'aucun intrus ne vienne soumissionner dans son territoire
15	Monopole	Des matières premières, permettant ainsi d'être le seul à pouvoir soumissionner sur les contrats
16	Contrôle des matières premières premières	Permettant ainsi d'éliminer les concurrents en vendant à des prix supérieur à certaines
17	Homologation	Permettant d'éliminer la concurrence non-homologuée
18	Contrôle des prix/homologation	Contrôle des prix vendants par le fournisseur de produits homologué éliminant ainsi les entreprises ne faisant pas partie de l'entente
19	Directives du MTQ	Favorisant une seule entreprise
20	Falsification des CV des ingénieurs	Permettant de gagner des points en comité de sélection
21	Absence des ingénieurs prévus dans la soumission	Une fois que la firme ait gagné une soumission en promettant un ingénieur X, celui-ci ne travaille pas sur le chantier en temps opportun puisqu'il est sur un autre chantier.
22	Absence des ingénieurs prévus dans la soumission	Falsifier les documents indiquant qu'un ingénieur X est sur plusieurs chantier en même temps
23	Non-conformité	Un entrepreneur soumissionne de façon non-conforme, se donnant ainsi une marge de manœuvre pour se retirer et vendre son contrat au soumissionnaire suivant.
24	Sous-traitant	Un entrepreneur qui est deuxième ou troisième soumissionnaire devient sous-traitant du plus bas soumissionnaire
25	Sous-traitant / disqualification	Un entrepreneur disqualifié devient sous-traitant de l'adjudicataire du contrat
26	Sous-traitant / Évaluation de rendement insatisfaisant	Un entrepreneur faisant partie de la liste noire devient sous-traitant de l'adjudicataire d'un contrat
27	Changement de nom d'entreprises	Une entreprise reconnue coupable change de nom d'entreprise tout en conservant les mêmes administrateurs et continue à soumissionner au gouvernement.
28	Refus de surveillance / CSST	Pour des raisons de sécurité (entente entre l'entrepreneur et la CSST), refus de surveillance qui implique que le MTQ paye sans que les travaux ne s'exécute.
29	Demande de délai d'ouverture des soumissions	Une entreprise demande un délai qui lui est refusé. Une fois l'employée du MTQ en vacances, l'entreprise revient à la charge et cette fois le délai lui est accordé.
30	Extras/avenants	L'entrepreneur trouve des failles dans les plans et devis ce qui lui permet de profiter d'avenants.
31	Réclamations	Les réclamations sont réglé à l'amiable entre le responsable au MTQ et l'entrepreneur. Souvent autour de 35% du montant de la réclamation.
32	Variation de quantités	Les variations de quantité de sont plus considérées comme des avenants, donc difficile de contrôler les variations de quantités qui profitent aux entrepreneurs
33	Avenants réglés en DT	La DT a la liberté de régler des montants non prévus dans le contrat si ça respecte le budget donc ces avenants ne sont jamais comptabilisé comme tel.
34	Système de plainte	La DT a la liberté de régler les plaintes à son niveau, donc si le central ne le sait pas, l'entrepreneur visé ne risque pas de finir sur la liste noire.
35	Évaluation de rendement	Très peu d'évaluations sont complétété de la part du personnel du MTQ ainsi les entrepreneurs sont rarement punis pour leur comportement inacceptable.
36	Imputabilité	Les firmes de génie peuvent faire toutes les erreurs qui souvent sont à l'avantage des entrepreneurs et au désavantage du MTQ sans en subir les conséquences.